

Décision

Générale

colonial

Décision n° 805 du 17 juin 1953 :

n° 805

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 juin 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les gardes-cerle dont les noms suivent ont droit à l'indemnité familiale : Daher Othman, Mle 351, 2° classe, pour compter du 2-6-1953 ; Ibrahim Galinle, Mle 376, 2° classe, pour compter du 11-6-1953.